

ARKADIUSZ BARON

## SAINT HILAIRE DE POITIERS — HOMME POLITIQUE OU HOMME D'ÉGLISE? Recherche sur le contexte socio-politique de son époque

Saint Hilaire, évêque de Poitiers en Aquitaine à l'extrémité de l'Empire Romain, est apparu sur la scène historique au milieu du quatrième siècle. Nous ne savons de sa vie que peu de chose et seulement à partir de ses oeuvres<sup>1</sup>; c'est pourquoi, pour présenter objectivement sa personnalité, il faut tenir compte non seulement du contenu de ses oeuvres, mais aussi du contexte socio-politique de son époque.

Après la publication de Brennecke en 1984<sup>2</sup> et la réplique de Doignon une année plus tard<sup>3</sup>, la présente recherche ne peut pas étonner bien qu'il y ait beaucoup d'études sur saint Hilaire et son activité littéraire parues ces dernières années<sup>4</sup>. Dans son livre Brennecke cherche le rôle qu'Hilaire a joué sur la

---

<sup>1</sup> Cf. *Dizionario Patristico e di Antichità Cristiane* (= DPAC), Roma 1983, col. 1748; M. Meislin, *Hilaire et la crise arienne*, dans *Hilaire et son temps, Acts du Colloque de Poitiers 29 septembre — 3 octobre 1968 à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Centenaire de la mort de saint Hilaire, Etudes Augustiniennes*, Paris 1969, p. 19; A. Rocher, *Introduction*, dans: Hilaire de Poitiers (= Hil.), *Contre Constance*, Paris 1987, *Sources Chrétiennes* (= SC) 334, p. 9.

<sup>2</sup> H. Ch. Brennecke, *Hilarius von Poitiers und die Bischofsopposition gegen Konstantius II. Untersuchungen zur dritten Phase der arianischen Streitigkeiten (337 — 361)* (*Patristische Texte und Studien*, 26), Berlin—New York, 1984, 400 p. Ce travail se divise en deux parties: la première présente le cas d'Athanase dans les années 341 — 355 (pp. 1 — 195), et la seconde le cas d'Hilaire jusqu'en 361 (pp. 199 — 367). L'auteur continue sa recherche sur le quatrième siècle dans *Studien zur Geschichte der Homoer*, Tübingen 1988, 280 p.

<sup>3</sup> J. Doignon, *Hilaire de Poitiers „Kirchenpolitiker“?*, „Revue d'histoire ecclésiastique” 80 (1985), p. 441 — 454.

<sup>4</sup> Des bibliographies étendues sur saint Hilaire se trouvent dans les ouvrages suivants: Brennecke, *Hilarius*, p. 372 — 391; J. Doignon, *Hilaire de Poitiers avant l'exil*, Paris 1971, pp. 623 — 659; M. Durst, *Die Eschatologie des Hilarius von Poitiers, Ein Beitrag zur Dogmengeschichte des Vierten Jahrhunderts*, Bonn 1987, pp. XXXII — XLIV; M. Figura, *Das Kirchenverständnis des Hilarius von Poitiers*, Freiburg Herder 1984, p. 374 — 382; Ch. Kannengiesser, *Hilaire de Poitiers*, dans: *Dictionnaire de Spiritualité*, ed. M. Viller, Paris, 7 (1969) p. 494 — 499; M. Milhau, dans: Hil., *Sur le Psaume 118*, Paris 1988, SC 344, pp. 9 — 13; Rocher, dans: Hil., *C. Const.*, SC 334, p. 157 — 161.

Pour l'état des études sur saint Hilaire, voir: Durst, *Die Eschatologie des Hilarius*, pp. 1 — 18 et une bibliographie thématique: G. Tezzo, «Nota bibliografica», in: Sant'Ilario di Poitiers, *La Trinità*, Torino 1971, pp. 60 — 72.

scène politique sous le règne de Constance<sup>5</sup>, et présente l'évêque de Poitiers comme un homme politique. Au contraire, malgré toutes les argumentations de Brennecke, Doignon donne une autre image de saint Hilaire<sup>6</sup>. Cette polemique, elle-même, invite donc à une reconsidération du problème: Saint Hilaire, homme politique oui ou non?

En ce cas, voulant élaborer notre sujet, il faut tout d'abord présenter les points de vue de Brennecke et de Doignon, et ensuite la situation socio-politique dans l'Empire et les tendances dans l'Eglise. Une telle approche nous conduirait à mieux comprendre la problématique, à éviter les conclusions hâtives et partielles, et nous offrirait la possibilité de trouver la réponse adéquate à notre question dans une voie objective.

## 1. LE POINT DE VUE DE BRENNECKE

Dans la vie d'Hilaire présentée selon le livre de Brennecke, on peut facilement distinguer deux périodes: avant et après son exil. La première est presque inconnue. L'évènement décisif a lieu au Synode de Béziers, qui l'a exilé. Mais pour quelle raison?<sup>7</sup>

Selon l'opinion de plusieurs historiens, après le Synode d'Arles, où fut condamné Paulin de Trèves<sup>8</sup> et après le Synode de Milan, où ce fut le tour d'Eusèbe de Verceil, Denys de Milan et Lucifer de Cagliari<sup>9</sup>, Constance voulait encore que les évêques de Gaule souscrivent à la condamnation d'Athanase d'Alexandrie et c'est probablement pour cela qu'Hilaire a organisé l'opposition<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> Brennecke, *Hilarius, Einleitung*, p. XIII: „Die folgenden Abhandlungen wollen die kirchenpolitische Rolle untersuchen, die Hilarius von Poitiers während der wenigen Jahre der Alleinherrschaft Kaiser Konstantius II im Rahmen der Opposition eines Teiles des abendländische Episcopats gegen die Kirchenpolitik dieses letzten Sohnes des großen Konstantin gespielt hat”.

<sup>6</sup> Doignon, *Hil. „Kirchenpolitiker”*, p. 441: „Après les jugements [...] de M. Meslin (il s'agit de: *Hil. et la crise arienne*, pp. 19 — 42) [...], après [...] R. Klein (il s'agit de: *Constantius II. und die christliche Kirche (Impulse der Forschung*, 26), Darmstadt, 1977, pp. 125 — 131) [...], le terrain était préparé pour une tentative de synthèse qui fit apparaître l'action épiscopale d'Hilaire comme une démarche «politiquer». Elle a pris corps, avec un heureux mélange de rigueur savante et d'habileté insinuante, dans l'important ouvrage de H. Chr. Brennecke paru à la fin de 1984”. *Ibid.*, p. 454: „[...] le film sur Hilaire que déroule Brennecke est évidemment amputé d'une portion importante de la biographie du personnage”.

<sup>7</sup> La question posée par Brennecke, *Hilarius*, p. 231.

<sup>8</sup> P. e. cf. M. Simonetti, *La crisi ariana nel IV secolo*, Roma 1975, p. 217; Brennecke, *Hilarius*, p. 139.

<sup>9</sup> P. E. cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 220 note 15.

<sup>10</sup> P. e. cf. *Ibid.*, pp. 220 — 221; Burns, *The Christology in Hil.*, p. 27; Rocher A., «Introduction», SC 334, p. 12; W. Tietze, *Lucifer von Calaris und die Kirchenpolitik des Constantius II. Zum Konflikt zwischen dem Kaiser Constantius II, und der nikänisch — orthodoxen Opposition (Lucifer von Calaris, Athanasius von Alexandria, Hilarius von Poitiers, Ossius von Córdoba, Liberius von Rom und Eusebius von Vercelli)*, Stuttgart 1976, p. 242; Tezzo, *Nota biografica*, in: Sant'Ilario, *La Trinità*, p. 57; Sulpice Sévère, *Chronica II*, 39, éd. C. Halm, *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* (= CSEL) 1, p. 92: „Igitur cum sententiam eorum, quam de Athanasio dederant, nostri non reciperent, edictum ab imperatore proponitur, ut qui in damnationem Athanasii non subscriberent, in exilium pellerentur”.

A ce propos, Brennecke précise quelques points. Tout d'abord, d'après lui, notre connaissance de la structure de l'Eglise en Gaule au quatrième siècle est très limitée<sup>11</sup>. On sait cependant que les évêques de Gaule à cette époque remplissaient des fonctions non seulement ecclésiastiques, mais aussi judiciaires dans un système de pouvoir, si bien qu'on peut très bien parler d'engagement politique<sup>12</sup>. L'épiscopat des Gaules a appuyé Sylvanus et à cause de cela il fut en conflit avec Constance<sup>13</sup>. Dans ce cas il n'est pas possible de nier, qu'il y ait eu un lien entre l'exil d'Hilaire et l'usurpation de Sylvanus<sup>14</sup>. On ne s'étonnera donc pas de ce que Brennecke ait pris comme objet de sa recherche le rôle d'Hilaire en Gaule et son opposition contre Constance<sup>15</sup>.

En outre, selon Brennecke, il n'existe aucun témoignage ancien sur l'activité d'Hilaire avant l'exil<sup>16</sup>. Par conséquent les récits de Doignon, Jullian, Griffé présentant Hilaire comme le défenseur de la foi avant l'exil, seraient à mettre seulement au compte de leurs propres visions, probablement patriotiques de l'histoire<sup>17</sup>, et cela d'autant plus que l'évêque de Poitiers, a avoué lui-même qu'il n'avait rien entendu de la foi de Nicée avant l'exil<sup>18</sup>.

D'autre part, c'est pendant l'exil qu'Hilaire a écrit ses oeuvres, notamment la plus grande partie du *De Trinitate*<sup>19</sup>. Par ailleurs, il ne dit rien sur une connexion entre son exil et l'affaire d'Athanase<sup>20</sup>; de l'autre côté, dans toute l'oeuvre d'Athanase on ne trouve pas une seule mention d'Hilaire<sup>21</sup>. Les très courtes mentions d'Hilaire du Synode de Béziers conduisent à la conclusion que son

<sup>11</sup> Brennecke, *Hilarius*, pp. 200 — 201: „Unsere Kenntnisse der kirchlichen Strukturen Galliens, seines Episcopats und des Ausmaßes seiner Christianisierung im vierten Jahrhundert sind außerordentlich gering, [...]. Es gab noch keine ausgebildete Metropolitanstruktur, überhaupt keinen führenden gallischen Bischofssitz“. Cela vaut la peine d'ajouter que la première phrase est bien attestée [Demougeat, Griffé, Palanque, Duchesne], la deuxième un peu moins [Demougeot, Palanque].

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 201: „Wie indessen überall im Reich hatten auch die gallischen Bischöfe nicht nur eine kirchliche Funktion, sondern wirkten in Verwaltung und Justizapparat der Provinzen mit [cela témoigne seulement Demougeot], wodurch sie automatisch auch in die jeweiligen politischen Verwicklungen hineingezogen werden mußten. So erscheint auch ein politisches Engagement einiger gallischer Bischöfe für Magnentius als sehr wahrscheinlich“.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 206: „[...] hatte er [Silvanus] sich aktiv an der Revolte des Magnentius gegen Konstantius beteiligt. Sein Tribun Laniogaisus war ebenfalls Offizier des Magnentius gewesen und scheint sogar an der Ermordung des Konstans beteiligt gewesen zu sein. Sicher dienten unter Silvanus viele Soldaten des Magnentius. Daß die gallischen Truppen fest hinter Silvanus standen, bezeugt Ammianus selbst“.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 207: „Es scheint nicht ausgeschlossen, daß zwischen der mißlungenen Usurpation des Silvanus und dem Exil des Hilarius ein Zusammenhang besteht, wie H. Chadwick vermutet“.

<sup>15</sup> Cf. *infra* note 5.

<sup>16</sup> Cf. Brennecke, *Hilarius*, p. 212.

<sup>17</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 213 — 215. Il s'agit de: C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, Paris 1926; E. Griffé, *La Gaule chrétienne*, Paris 1948; Doignon, *Hil. avant l'exil*, Paris 1971 où l'auteur intitule un passage *Efforts pour réhabiliter l'épiscopat d'Hilaire avant l'exil*, pp. 13 — 15.

<sup>18</sup> Cf. Brennecke, *Hilarius*, p. 229 et 217 où l'auteur cite seulement une partie de la phrase d'Hilaire, *De synodis* (=Syn.) 91, Migne, *Patrologia Latina* (=PL) 10, col. 545 A: „[...] fidem Nicaenam numquam nisi exsulaturus audivi“. Cf. aussi *supra* note 41.

<sup>19</sup> Cf. Brennecke, *Hilarius*, pp. 229. 231.

<sup>20</sup> Cf. *Ibid.*, p. 238.

<sup>21</sup> Cf. *Ibid.*, p. 224, où Brennecke rapporte l'opinion de Watson.

exil n'avait rien de commun avec Athanase, et que ce Synode de Béziers n'est pas une continuation de celui de Milan<sup>22</sup>. De même l'ouvrage *De synodis*, selon Brennecke, manifeste surtout des aspirations politiques à l'unité de l'Eglise et non le souci de la foi<sup>23</sup>.

Enfin, d'après Brennecke, aux Synodes d'Arles et de Milan les problèmes de la foi furent secondaires. Le vœu du pape Libère, que le Synode de Milan considèrât surtout le problème de la foi, serait l'expression d'une tactique et d'une convenance<sup>24</sup>. D'ailleurs, c'est l'Empereur qui normalement convoquait les synodes, établissait l'ordre de débats avec l'approbation des évêques tant d'Orient que d'Occident<sup>25</sup>. Sans doute l'affaire d'Athanase était-elle au centre des discussions à Arles et à Milan, mais il s'agissait là de politique plutôt que de foi. A propos du Synode de Béziers on ne peut pas dire qu'il y ait été question de problèmes doctrinaux<sup>26</sup>.

De tout cela, Brennecke conclut que l'exil d'Hilaire n'avait de lien ni avec l'affaire d'Athanase ni avec la controverse arienne. Il a été exilé pour des motifs politiques et son engagement pour la défense de la foi catholique n'a commencé que pendant l'exil<sup>27</sup>. Seul ce point de vue peut expliquer qu'Hilaire ait été relativement libre en Orient, et ait pu participer aux synodes<sup>28</sup>, et se soit opposé au seul Constance, et non à Julien après la mort de Constance<sup>29</sup>.

## 2. LE POINT DE VUE DE DOIGNON

Dans son article Doignon présente six contre-arguments. Tout d'abord il affirme qu'aux Synodes d'Arles, de Milan et de Béziers il était question de problèmes doctrinaux, nullement considérés comme des questions secondaires. La phrase d'Hilaire: „Je partirai des événements les plus proches, c'est-à-dire du temps où mon frère et collègue, Paul, évêque de l'Eglise de Trèves, [quand il se trouva] à Arles, a refusé de se joindre à leur parti de perdition et de simulation, et j'expliquerai quelle était la sentence en raison de laquelle, il a été jugé indigne de l'Eglise par les évêques et digne d'exil par le roi”<sup>30</sup>, ne soulève selon

<sup>22</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 238. 239.

<sup>23</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 346 — 352.

<sup>24</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 30. 154 — 156.

<sup>25</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 33. 368 — 369.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 239: „Auf der Synode von Béziers kann es nicht um dogmatische Fragen gegangen sein, auch wenn Hilarius das Geschehen dort Jahre später so deutet, allerdings ohne irgendwelche genaueren Angaben zu machen”.

<sup>27</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 236 — 237. Cela vaut la peine de souligner que ce fait est important pour Brennecke parce qu'il a ajouté les citations des travaux de Chadwick, Klein et Tietze qui ont la même opinion.

<sup>28</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 242 — 243.

<sup>29</sup> Cf. *Ibid.*, «Einleitung», p. XX.

<sup>30</sup> Hil., *Coll. antiar. ser.* B 1,6 CSEL, 65, p. 102: „Incipiam igitur ab his quae proxime gesta sunt, id est ex eo tempore quo primum in Arelatensi oppido frater et comminister meus Paulinus Ecclesiae Triuerorum episcopus eorum se perditioni simulationique non miscuit et qualis fuit illa

Doignon aucun doute: il s'agissait bien d'un problème de foi au Synode d'Arles, car le mot *sententia* est „caractéristique du protocole de la répression religieuse impériale”<sup>31</sup> et Girardet<sup>32</sup> a bien prouvé que dans cette phrase, il se rapporte directement au problème d'Athanase et indirectement à la foi. Cependant, comme écrit Doignon, „Brennecke oppose un scepticisme déclaré” aux conclusions de Girardet en séparant les faits historiques de leur interprétation donnée par les auteurs de cette époque-là<sup>33</sup>.

Pour nier la valeur de cette problématique à Milan, il faut interpréter tous les textes synodaux qui touchent le problème de la foi comme une tactique ou une diplomatie. En outre il est nécessaire de nier le témoignage de Lucifer de Cagliari, selon lequel „c'est la 'foi apostolique' que Constance veut atteindre en demandant la condamnation d'un innocent absent' (Athanase)”<sup>34</sup>, ce que d'ailleurs Brennecke a fait, constatant qu'il s'agit tout simplement de clichés<sup>35</sup>.

A l'égard du Synode de Béziers Doignon concède à Brennecke, qu'Athanase n'était vraiment pas au centre du débat, et même „n'était pas en jeu”<sup>36</sup>, mais cela ne signifie pas qu'il ne s'agissait de la foi, car Hilaire avait défendu non Athanase lui-même, mais l'affaire par laquelle „la cause d'Athanase a été défendue et payée de l'exil d'hommes vénérables: Paulin, Eusèbe, Denys, Lucifer”<sup>37</sup>. De même qu'au cas d'Arles, Doignon base son argumentation sur les deux phrases d'Hilaire, exactement les mêmes que Brennecke analyse dans son livre<sup>38</sup>. Selon Doignon on ne peut pas constater que les évêques à Béziers „n'ont agi que les actes du pouvoir impérial”<sup>39</sup>, si Hilaire parlant de ce synode utilise les mots: *pseudoapostoli* (faux apôtres), *patroni huius haereseos* (les patrons de cette hérésie). D'ailleurs „Hilaire à Béziers n'est pas neutre du point de vue doctrinal: on sait par Sulpice Sévère qu'il était soupçonné du sabellianisme, comme les évêques de Gaule et que cette accusation déboucha au concile

---

*sententia exponam, a qua referens uoluntatem indignus ecclesiae ab episcopis, dignus exilio a rege est iudicatus*”. Cette phrase citée par Doignon, in *Hil. „Kirchenpolitiker”*, p. 442 où il ajoute que sans doute elle appartient à l'*Opus historicum* d'Hilaire. Cela est prouvé par A. Wilmar, *l'Ad Constantium liber primus de saint Hilaire de Poitiers et les Fragments historiques*, dans „*Revue Bénédictine*”, 1907, t. XXIV, p. 302. La phrase en français, selon ma traduction.

<sup>31</sup> Doignon, *Hil. „Kirchenpolitiker”*, p. 442 note 6.

<sup>32</sup> Il s'agit de K. M. Girardet, *Constance II, Athanase et l'édit d'Arles (353). A propos de la politique religieuse de l'empereur Constance II*, dans: *Politique et Théologie chez Athanase d'Alexandrie. Actes du colloque de Chantilly 23 — 25 IX 1973, Théologie historique 27 (= ThH 27)*, Paris, 1974, pp. 63 — 91. A propos du mot *sententia* cf. *ibid.*, pp. 77 — 83, mais il faut mentionner aussi les paroles de la page 64: „[...] les sources me paraissent insuffisantes pour une démonstration qui écarterait tous les doutes”. La même opinion par rapport à l'Eglise d'Orient cf. J. M. Leroux, *Athanase et la seconde phase de la crise arienne (345 à 373)*, dans *ThH 27*, p. 147. Cf. aussi Doignon, *Hil. „Kirchenpolitiker”*, pp. 442 — 443.

<sup>33</sup> Cf. Doignon, *Hil. „Kirchenpolitiker”*. pp. 443 — 444.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 446.

<sup>35</sup> Cf. *Ibid.*, p. 446; Brennecke, *Hilarius*, pp. 30. 155 — 157. 181.

<sup>36</sup> Doignon, *Hil. „Kirchenpolitiker”*, p. 447.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 450.

<sup>38</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 446 — 447 et Brennecke, *Hilarius*, pp. 234 — 235.

<sup>39</sup> Doignon, *Hil. „Kirchenpolitiker”*, p. 447.

de Séleucie<sup>40</sup>. Ce fait, à la lumière de la phrase complète, dont Brennecke a seulement cité une partie, c'est-à-dire, qu'Hilaire n'a pas entendu la foi de Nicée avant l'exil, n'ajoutant pas qu'il l'avait connue par l'Évangile et les Apôtres<sup>41</sup>, est très important, parce qu'il atteste cette phrase de saint Hilaire.

Doignon passe ensuite à l'interprétation du *De synodis* en montrant que, dans cette oeuvre, Hilaire apparaît vraiment comme le défenseur de la foi définie à Nicée. On ne peut pas dire qu'Hilaire ait voulu unifier l'Église à tout prix, au risque de perdre la vraie foi exprimée par les trois cent dix pères assemblés à Nicée. Il a voulu seulement expliquer qu'il n'était pas vrai que toutes les professions de foi postérieures fussent contradictoires de celle de Nicée, qu'il était indispensable d'accepter. Selon Doignon „Hilaire se situe dans la tradition de l'apologétique latine, plus précisément de Cyprien<sup>42</sup>. Cela veut dire que l'homme ne peut pas totalement connaître et exprimer dans son langage humain la nature et le mystère de Dieu et c'est pourquoi il a fallu l'expliquer en plusieurs fois, premièrement par les prophètes et les apôtres, ensuite par les pères à Nicée et enfin au temps même d'Hilaire, mais c'est de la même foi apostolique qu'il s'agit ici et là<sup>43</sup>. D'ailleurs quand on lit Hilaire il faut tenir compte du fait qu'il a utilisé des procédés rhétoriques<sup>44</sup>. En ce cas on ne peut jamais affirmer que le but de *De synodis* soit purement politique.

Doignon donne encore deux autres arguments contre la position de Brennecke, mais ils touchent des questions controversées: la date de la rédaction de *Contra Constantium*<sup>45</sup> et la date du séjour de saint Martin à Poitiers<sup>46</sup>.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 448.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 449 note 3 cite toute la phrase d'Hilaire de *Syn.* 91, *PL* 10, col. 545 A: „Fidem Nicaeanam nunquam nisi exsulaturus audiui, sed mihi homousii et homoousii intelligentiam Euangelia et Apostoli intimauerunt”. D'ailleurs Hilaire utilise participium futuri activi „exulaturus” et non participium perfecti passivi. Cf. encore Hil., *Syn.* 78, *PL* 10, col. 530 C — 531 B et *infra* note 18.

<sup>42</sup> Doignon, *Hil.* „Kirchenpolitiker”, p. 453 où il cite saint Cyprien, *Epistula* 75,4: „Quoniam sermo divinis humanam naturam supergreditur nec potest totum et perfectum anima concipere, idcirco et tantus est numerus prophetarum ut multiplex et divina sapientia per multos distribuatur” et Hil., *Syn.* 63, *PL* 10, col. 523 B: „Sed necessitas consuetudinem intulit, exponi fides, et expositas subscribi”. Il vaut la peine de souligner que chez saint Hilaire il y a beaucoup de fragments qui expriment la même idée, p. e. *Trin.*, II, 7 *Corpus Christianorum. Series Latina* 62 A, p. 44 (*PL* 10, col. 57 A): „Deum ut est, quantusque est, non eloquetur. Perfecta scientia est, sic Deum scire, ut licet non ignorabilem, tamen inenarrabilem scias. Credendus est, intellegendus est, adorandus est; et his officiis eloquendus”. Cette problématique se retrouve chez P. Smulders, *Eusèbe d'Emèse comme source du De Trinitate d'Hilaire de Poitiers*, dans: *Hilaire et son temps*, Paris 1969, pp. 175 — 212.

<sup>43</sup> Cf. Doignon, *Hil.* „Kirchenpolitiker”, p. 453 où entre autre l'auteur cite Hil., *In Constantium*, 24, *PL* 10, col. 600 A: „Taceo cur nostra apud Nicaeam a patribus gesta rescindis [...] Fidem enim unam et unum baptisma Apostolus praedicat”.

<sup>44</sup> Cf. *Ibid.*, 453.

<sup>45</sup> Cf. Brennecke, *Hilarius*, p. 218; Doignon, *Hil.* „Kirchenpolitiker”, pp. 450 — 451; Rocher, *Introduction*, *SO* 334, pp. 30 — 31. 55 où l'auteur affirme que d'après lui le livre *Contra Constantium* pour la première fois a été rédigé avant Décembre 361, mais définitivement après le 3 Novembre 361, date de la mort de Constance, et cette oeuvre n'était pas connue jusqu'à la mort de l'Empereur.

<sup>46</sup> Cf. Brennecke, *Hilarius*, p. 243; Doignon, *Hil.* „Kirchenpolitiker”, p. 451.

En résumé, on peut dire que les différences entre Brennecke et Doignon s'appuient sur une autre interprétation des mêmes textes ou sur une autre valeur donnée aux mêmes textes. En ce cas, il semble qu'un coup d'œil sur le contexte sociopolitique soit nécessaire.

### 3. LA POSITION DE SAINT HILAIRE À LA LUMIÈRE DE LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE DANS L'EMPIRE

Au moment où Hilaire est exilé, il y avait bien quarante ans qu'existait „l'édit de Milan” par lequel Constantin avait établi l'égalité entre la religion chrétienne et les autres, transformant ainsi la situation socio-politique de l'Empire. Dès le début de son activité l'Empereur a favorisé les chrétiens<sup>47</sup> qui l'ont généralement apprécié avec enthousiasme<sup>48</sup>. Au dire des chrétiens, lui et ses successeurs étaient rois grâce à Dieu pour garantir le salut de leur peuple et la paix de l'Empire Romain. Probablement dans le christianisme Constantin a vu la chance pour réaliser son plan de renforcer le pouvoir dans l'Empire entier<sup>49</sup>. Ses successeurs continuèrent, plus ou moins, sa politique si bien que le christianisme, à la fin du siècle, fut proclamé par Théodose — homme d'Occident comme Hilaire — religion unique et légitime de l'Empire, une première fois à Thessalonique en 380 dans sa forme professée à Rome et à Alexandrie et une année plus tard, après le court séjour de Théodose en Orient, dans sa forme définie à Nicée<sup>50</sup>. Il faut signaler que les chrétiens étaient déjà en majorité, même en Occident. Mais on ne peut pas dire qu'en même temps le plan de l'unification de l'Empire ait été réalisé. Pour quelle raison? Naturellement c'était un peu le résultat des grandes tendances séparatistes et nationalistes au quatrième siècle<sup>51</sup>, mais surtout, à cause, semble-t-il, de la controverse arienne, dont Constance en a fait une lutte politique entre l'Orient et l'Occident<sup>52</sup>.

<sup>47</sup> Cf. DPAC, col. 803.

<sup>48</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 224.

<sup>49</sup> P.e. cf. Leslie W. Barnard, *Athanase et les empereurs Constantin et Constance*, dans: *Politique et Théologie chez Athanase d'Alexandrie*, pp. 135 — 136.

<sup>50</sup> Cf. DPAC, col. 3396. Ce paragraphe jusqu'ici cf. B. Stüder, *La riflessione teologica nella Chiesa imperiale (sec. IV e V)*, Roma 1989, p. 34 — 35.

<sup>51</sup> I. En Afrique — le schisme de donatistes était non seulement à la base de problèmes doctrinaux mais aussi de la nationalité et de l'économie. P. e. cf. DPAC, col. 1014 — 1026, spécialement 1022 — 1023; Simonetti, *La crisi ariana*, p. 554 ou E. Tengström, *Donatisten und Katholiken: Soziale, wirtschaftliche und politische Aspekte einer nordafrikanischen Kirchenspaltung*, Göteborg 1964; W. H. C. Frend, *The Donatist Church, a movement of protest in Roman North Africa*, Oxford 1971.

II. En Egypte — au niveau de la politique les tendances antiromaines, au niveau culturel — antihelléniques (Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 142). On sait qu'après une pression administrative à cause de la langue latine, il y avait une réaction nationaliste qui a favorisé la langue copte (Cf. R. Tabenschlag, *Geschichte der Rezeption des römischen Privatrechts in Aegypten*, dans: *Studi in onore de P. Bonfante*, Milano 1930, I, p. 367 et DPAC col. 774 — 780).

III. En Gaule — les usurpations de Magnence et de Sylvanus (Cf. Brennecke, *Hilarius*, p. 199 — 210 et DPAC, col. 1605 — 1606).

<sup>52</sup> Cf. Brennecke, *Hilarius*, p. 4.

Après la mort de Constantin le 22 Mai 337 l'Empire est partagé entre ses trois fils: Constantin II reçut l'Occident, Constant, l'Italie et l'Afrique et Constance, l'Orient<sup>53</sup>. Cependant les intérêts personnels des trois frères ont pris tout de suite le dessus dans leur politique. On sait que les évêques exilés (et parmi eux; Athanase) purent revenir dans leurs évêchés après la mort de Constantin grâce aux soins de Constantin II qui voulut par là semer un peu de discorde en Orient<sup>54</sup>. En outre, comme aîné, il avait l'aspiration d'une certaine suprématie par rapport à Constant. Le conflit entre les deux frères conduisit à la mort de Constantin II en 340. En conséquence l'Empire fut partagé entre l'Orient avec Constance, et l'Occident avec Constant, dont la politique était contre son frère et sous l'influence d'Athanase et du pape Jules<sup>55</sup>.

La controverse arienne est née en Libie et s'est rapidement diffusée dans l'Empire entier avec ses centres qui étaient Alexandrie, Antioche et Constantinople en Orient, Milan et Sirmium en Occident et Mursa et Singidunum en Illyricum. A Alexandrie, elle était liée au début plutôt au conflit entre les évêques et les prêtres qu'aux questions doctrinales<sup>56</sup>. La ligne de démarcation entre les partisans et les adversaires de la profession de foi de Nicée est aussi significative: généralement l'épiscopat égyptien et occidental l'a défendue et l'épiscopat syro-palestinien et de l'Asie Mineure était contre; en Illyricum les opinions étaient partagées. Cette ligne, ce qu'a aperçu Michalski<sup>57</sup>, est une preuve que la rupture entre l'Orient et l'Occident était le résultat non seulement des différences doctrinales, mais aussi de l'antagonisme entre Alexandrie — la plus importante ville au niveau de l'économie, protégée par Rome et par le Concile de Nicée<sup>58</sup>, Constantinople — „nouvelle Rome” (même si l'empereur sejournaît plutôt à Nicomédie ou à Sirmium), et Antioche — ville évangélisée par saints Pierre et Paul, la capitale du monde chrétien à cette époque-là; les trois villes

<sup>53</sup> Cf. DPAC col. 801. 805. 824.

<sup>54</sup> Cf. Athanase, *Apologia contra arianos* 87, 4 — 7 Pg 25, 405 BC — 408; Tietze, *Lucifer von Calaris*, p. 24; Simonetti, *La crisi ariana*, p. 137 — 138. La deuxième fois c'était Constant qui a voulu obtenir le retour d'Athanase après le Synode de Sardique, cf. Ch. Piétri, *La question d'Athanase vue de Rome (338 — 360)*, dans *ThH* 27, pp. 116. 126.

<sup>55</sup> Cf. Brennecke, *Hilarius*, p. 17; Tietze, *Lucifer von Calaris*, pp. 24 — 25.

<sup>56</sup> Au début du troisième siècle en Egypte il y avait seulement un évêché parce que l'Egypte n'avait pas l'organisation municipale qui était le fondement du partage territorial dans l'Eglise à cette époque-là. Après le décret de Septimius Sévère en 202, par lequel il établit un réseau de villes en Egypte, l'évêque d'Alexandrie pouvait établir les évêques dans les nouvelles villes si bien que à la fin de ce siècle en Egypte il y avait au moins quatre-vingt évêchés. Avant, les prêtres choisissaient l'évêque. Donc, il s'est agi de la domination dans l'Eglise locale d'Alexandrie. Cf. Ch. J. Hefele, *Histoire des conciles*, t. I, Paris 1907, pp. 1187 — 1188; M. Michalski, *Antologia literatury patrystycznej (Anthologie de la littérature patristique)*, t. I, Warszawa 1975, p. 333; Simonetti, *La crisi ariana*, p. 111.

<sup>57</sup> Cf. Michalski, *Anthologie*, t. II, Varsovie 1985, p. 108.

<sup>58</sup> Cf. Leroux, *Seconde phase de la scisme arienne, (345 à 373)*, p. 145; Hefele, *Histoire des conciles*, t. I, p. 1184 où l'auteur parle du sixième canon de Nicée. Par ailleurs les professions de foi n'étaient pas bien précisées et la terminologie n'était pas suffisamment claire. Cf. aussi Hil., *Syn.*, 67, PL 10, col. 525 AB et Simonetti, *La crisi ariana*, pp. 152 — 153.



ont rivalisé pour la priorité en Orient. Dans ce jeu, Rome, et les résidences des empereurs<sup>59</sup>, ont naturellement joué leur rôle.

Inversement, Athanase, ne voulait voir dans la controverse qu'un problème de foi, et l'a ainsi présentée à Rome<sup>60</sup>, si bien que là-bas son affaire, au moins officiellement, était liée à la profession de foi<sup>61</sup>. D'ailleurs cela n'était pas loin de la vérité, parce que dans le débat entre les évêques, il s'agissait vraiment du point fondamental: le dépôt de la foi<sup>62</sup>. En Orient „avec l'arrivée de Photion, d'Aèce et d'Eunome, la querelle arienne est passée du plan disciplinaire, qui était le sien après Nicée, au plan doctrinal et philosophique”<sup>63</sup>. Et probablement grâce à Athanase lui-même, les évêques d'Occident réunis à Sardique ont considéré tous ses ennemis comme des ariens, sans bien distinguer les différents partis entre les évêques d'Orient<sup>64</sup>.

Dans ce contexte, il n'est pas difficile d'expliquer l'aversion de Constance pour Athanase car ce dernier a joué un rôle déterminant dans la controverse arienne. „Il est même certain — écrit Leroux — qu'il fut le personnage le plus en vue de la crise arienne entre les années 325 et 345. Au cour de cette période, Athanase fut au centre de tous les incidents qui émaillent alors l'histoire de l'Église d'Orient, et même d'Occident”<sup>65</sup>. Mais il est difficile de comprendre la politique de l'Empereur à Arles et à Milan, car à ce moment-là l'affaire d'Athanase, et par conséquent sa condamnation, n'était déjà plus d'actualité en Orient<sup>66</sup>.

Il est aussi intéressant que le corps de l'Église pour la première fois s'est officiellement partagé entre l'Orient et l'Occident à peine trois années après la division de l'Empire en 340, mentionnée ci-dessus. Selon Simonetti, c'était un peu le résultat de l'interaction du pouvoir politique intervenant dans les affai-

<sup>59</sup> Burns, *The Christology in Hil.*, p. 23: „The location of the Imperial residence at any given time exercises a strong influence on the course of events. At various periods it was established at Trier, Arles, Milan, Sirmium, Nicomedia. The bishops in and around these cities were in a position to exercise considerable control over religious affairs and appointments in the period of Constantine and his successors. In the time of Hilary, Illyricum with an Imperial residence at Sirmium was particularly influential”. Cf. encore dans DPAC les mots: *Alessandria, Antiochia di Siria, Costantinopoli, Milano, Nicomedia, Roma, Sirmium*.

<sup>60</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, pp. 142. 144.

<sup>61</sup> *Ibid.*, pp. 142 — 143: „[...] nemici suoi [di Athanasio] erano anche nemici della fede”. Burns, *The Christology in Hil.*, p. 26: „[...] the Council of Milan in 355 shows that the creed of Nicaea was introduced into the case of Athanasius”. Brennecke, *Hilarius*, p. 156: „Die Gegner des Athanasius sind für Liberius auch Feinde des wahren Glaubens — der Fall des Athanasius ist also kein Disciplinarfall, sondern eine Glaubensangelegenheit”.

<sup>62</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 566.

<sup>63</sup> Leroux, *Seconde phase de la crise arienne*, p. 150.

<sup>64</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, pp. 171 — 172.

<sup>65</sup> Leroux, *Seconde phase de la crise arienne*, p. 146.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 150: „De fait, les document concernant cette époque ne font jamais mention d'Athanase; il n'est plus jamais question de lui dans les conciles orientaux qui se réunissent dans les années 350 et suivantes. Pour les Orientaux, le problème d'Athanase n'existe plus. Cette situation paradoxale est confirmée par l'oeuvre même d'Athanase. Si on examine avec soin ses écrits, on constate en effet qu'il ne cite jamais l'Église d'Orient, sinon de façon très marginale, le combat qu'il mène à partir de 350 se déroule en Egypte ou en Occident”.

res de l'Église et des tendances de l'évêque de Rome<sup>67</sup>. Naturellement cela ne veut pas dire que ce dernier était seul responsable de ce partage. Effectivement c'est Eusèbe de Nicomédie qui l'a proposé. D'ailleurs, Simonetti constate qu'il n'est pas possible d'expliquer ce fait seulement au niveau de la politique, tant de l'empereur que de l'Église<sup>68</sup>. Ce Synode a bien illustré que l'Orient avait une conception du pouvoir dans l'Église différente de celle de l'Occident, le premier accentuant le rôle de l'empereur et l'autonomie des synodes, le second insistant sur la „monarchie” dans l'Église et le rôle du pape<sup>69</sup>. Cela ne veut pas dire que l'Église d'Orient voulait être au service de l'empereur, totalement inféodée à son pouvoir<sup>70</sup>. La rupture ne s'est fait donc en un moment de débats de Synodes de Sardique, mais elle était le résultat de la division très profonde.

Au niveau des fidèles laïques, la controverse arienne était surtout une affaire doctrinale et touchait plus profondément et plus violemment l'Orient que l'Occident. Il suffit de mentionner les rebellions à Alexandrie et à Constantinople, à cause soit des exils d'évêques ou leurs retours soit des nouvelles nominations à la place d'évêques exilés<sup>71</sup>. Saint Hilaire écrit qu'il était difficile de trouver une communauté chrétienne en Orient dont les membres auraient la même foi<sup>72</sup>. Cela témoigne du grand intérêt des laïques en Orient aux affaires de l'Église. Il était difficile de prévoir la réaction des masses et par conséquent les manoeuvres politiques étaient dangereuses. En tenant compte de toutes ces circonstances on peut dire que la controverse arienne fut vraiment un mélange où se sont entrecroisés les problèmes doctrinaux, politiques et sociaux. Pour compléter ce tableau il faudrait encore mentionner l'influence de la culture, des tendances philosophiques et du paganisme sur la vie au quatrième siècle<sup>73</sup>.

En ce cas, on peut constater que ce fut pas seulement Constance qui a voulu gagner la bienveillance des évêques, mais aussi ces derniers qui ont cherché sa protection<sup>74</sup>, spécialement quand il est resté tout seul à tête de l'Empire après la mort de Constant en 350 et la victoire sur Magnence. Mais selon les témoi-

<sup>67</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, pp. 224. 561. Selon Brennecke, *Hilarius*, p. 371, ce problème n'existait qu'après Constance.

<sup>68</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 562.

<sup>69</sup> Cf. *Ibid.*, p. 171 et Piétri, *Athanase vu de Rome*, pp. 103 — 104.

<sup>70</sup> Leroux, *Seconde phase de la crise arienne*, p. 146: „On ne peut non plus accepter le postulat d'un épiscopat oriental asservi à la volonté impériale lorsque l'on sait que la plupart de ces évêques ont été à un moment ou l'autre déportés ou exilés, comme le fut Athanase”. Cf. aussi *ibid.*, p. 150.

<sup>71</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 558.

<sup>72</sup> Hil., *Syn.*, 63, *PL* 10, col. 522 BC): „Nihil autem mirum videri vobis debet, fratres carissimi, quod tam frequenter exponi fides coeptae sunt: necessitatem hanc furor haereticus imponit. Nam tantum Ecclesiarum Orientalium periculum est, ut rarum sit huius fidei (quae qualis sit, vos iudicate) aut sacerdotes aut populum inveniri”.

<sup>73</sup> Cf. A. Quacquarelli, *Reazione pagana e trasformazione della cultura (fine IV secolo d. C.)*, Edipuglia 1986 et Simonetti, *La crisi ariana*, pp. 559 — 560; par rapport au paganisme cf. A. Momigliano, *The Conflict between Paganism and Christianity in the Fourth Century*, Oxford 1963.

<sup>74</sup> Cela est bien exprimé par Brennecke, *Hilarius, Schluss*, p. 369: „Der Kampf gegen den Kaiser wird so eigentlich zum Kampf um den Kaiser”.

gnages anciens, dès la mort de Constantin I, il s'est trouvé un prêtre qui a convaincu Constance de prendre le parti des adversaires de Nicée contre Athanase<sup>75</sup>. Pendant la vie de Constant et du pape Jules, Constance devait tenir compte de ces derniers, mais en 352 le pape est mort et Constance a pu commencer une politique ouverte contre Athanase<sup>76</sup>. Il vaut la peine de mentionner ici que tous les motifs d'accusation et d'exils d'Athanase étaient politiques<sup>77</sup> et naturellement on s'est trouvé les nouveaux conseillers d'une telle politique par exemple Eusèbe de Césarée, Eusèbe de Nicomédie, Valens de Mursa et Ursace de Singidunum<sup>78</sup>.

Pour toutes ces raisons la politique de Constance par rapport à l'évêque d'Alexandrie était, à ce qu'il semble, erronée et particulièrement son deuxième exil quand il était à Rome et pendant les synodes en Occident après 350. Ainsi naît la question: pourquoi a-t-il agi ainsi? Est-ce que l'influence de ses conseillers suffit à l'expliquer? Certainement non. Michalski indique deux causes. Tout d'abord Constance n'a pas vu les différences doctrinales et pensait que seulement les luttes entre les évêques étaient la cause du conflit. D'autre part il n'a pas tenu compte du rôle des masses dans le conflit; mais en Orient, il n'était déjà pas possible, comme nous l'avons vu, que les fidèles suivent n'importe quel pasteur et c'est pourquoi la pression sur les évêques n'était pas une solution<sup>79</sup>.

Quelques années après la mort de Constance, Théodose a probablement vu la complexité de la controverse arienne et a modifié le décret dont nous avons parlé<sup>80</sup>. Mais au temps de Constance, à ce qu'il semble, saint Hilaire a déjà bien compris la situation. Tout d'abord il n'a pas considéré le problème sur le plan politique mais au niveau doctrinal<sup>81</sup>. Ensuite il a constaté que l'Occident ne comprenait pas l'Orient<sup>82</sup>; il a essayé de préciser la terminologie<sup>83</sup>; il a re-

<sup>75</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 137 note 1. Il s'agit du témoignage de: Ruf. I 11; Socr., I 39. II 2; Sozom., III 1; Theodor II 3.

<sup>76</sup> Cf. Girardet, *Const, Athan. et l'édit d'Arles*, p. 75.

<sup>77</sup> Cf. *Ibid.*, pp. 83—91. De même le premier exil au niveau de la politique de Constantin était lié avec l'affaire du blé d'Égypte, et au niveau de l'Église, c'était le problème juridique — cf. *infra* note 56.

<sup>78</sup> Cf. J. Daniélou, H. I. Marrou, *Nouvelle Histoire de l'Église I: Des origines à Grégoire le Grand*, Paris 1963, p. 300 (L'édition polonaise: *Historia Kościoła, Od początków do roku 600*, t. I, Warszawa 1984, p. 203) ou J. N. D. Kelly, *Early christian creeds*, New York 1972, p. 285.

<sup>79</sup> Cf. Michalski, *Anthologie*, t. II, p. 145.

<sup>80</sup> Cf. *infra* p. 13 note 50.

<sup>81</sup> Dans: Hil., *Syn.*, les chapitre 11—26, *PL* 10, col. 487A—500B expliquent la foi de Sirmium, 29—33, *PL* 10, col. 502A—506B d'Antioche, 34—37, *PL* 10, col. 507A—509B de Sardique et 38—61, *PL* 10, col. 509B—522A de Sirmium.

<sup>82</sup> *Ibid.*, 80, *PL* 10, col. 533BC: „Ex quo forte non impudenter etiam a me praesumitur, ut et ego intelligam, quod alius ignoret. Non quod quidquam vos secundum mensuram scientiae ignorere ausus sim dicere: sed super fidei catholicae unitate, patimini in nobis non minus esse sollicitudinem, quam in vobis”. Cf. *Ibid.*, 77, *PL* 10, col. 530B.

<sup>83</sup> *Ibid.*, 12, *PL* 10, col. 490A: „Sed quia frequens nobis nuncupatio «essentiae» ac «substantiae» necessaria est; cognoscendum est quid significet «essentia», ne de rebus locuturi, rem verborum nesciamus”. Et plus loin Hilaire explique les notions suivantes: *essentia*, *natura*, *genus*, *substantia*. L'explication n'est pas claire, mais cependant l'auteur a bien voulu préciser ceux termes.

marqué qu'on pouvait mal comprendre la foi de Nicée et c'est pourquoi il a bien précisé le „Sitz im Leben” de cette foi<sup>84</sup>. Il faut sans doute ajouter que la problématique des relations entre les personnes divines était bien inconnue en Occident et qu'Hilaire n'a séjourné que quelques années en Orient<sup>85</sup>. Néanmoins son *De Trinitate* est aujourd'hui tenu pour le meilleur traité trinitaire écrit à cette époque-là; de même, la valeur du *De synodis* est bien reconnue<sup>86</sup>. C'est une preuve qu'Hilaire s'est vraiment et très profondément engagé dans les problèmes théologiques. Tenant compte du rôle que les synodes jouaient en Orient, il a mis l'accent sur le Synode de Nicée et sur toutes ses conséquences<sup>87</sup>. Tenant compte du rôle de l'empereur, il a constaté que Constance avait de mauvais conseillers<sup>88</sup>. Enfin, s'il n'a abordé ni l'„affaire Athanase”, ni l'„affaire Alexandrie”, il a cependant constaté que la foi était le motif de son exil comme de celui d'autres évêques<sup>89</sup>.

### Conclusion

On peut dire sans hésiter qu'Hilaire était au courant de la situation politique et de ses nuances comme peu de gens à cette époque-là. Cela ne veut pas dire qu'il fut en même temps un „politicien”. Le livre de Brennecke qui le tient pour tel, donne trop l'impression d'être constitué de conclusions préétablies, cela d'autant plus que nous ne pouvons pas répondre avec certitude à beaucoup

<sup>84</sup> *Ibid.*, 84, PL 10, col. 535C: „Videamus igitur quid Nicaena synodus studuerit, *homousion*, id est, unius substantiae confitendo: non utique haeresi parturire, quae de *homousii* vitiosa opinione concipitur”. Cf. *Ibid.*, 67 — 68. 85, PL 10, col. 525A — 526A. 536C — 538B.

<sup>85</sup> Cf. Kelly, *Early christian creeds*, p. 258.

<sup>86</sup> Cf. Simonetti, *La crisi ariana*, p. 249; Michalski, *Anthologie*, t. 11, p. 149.

<sup>87</sup> Hil. *Syn.*, 91, PL 10, col. 543A — 544A: „Oro vos, fratres, admite suspicionem, excludite occasionem. Ut probari possit *homoeusion*, non improbemus *homousion*. Cogitemus tot sacerdotes sanctos et quiescentes: quid de nobis Dominus indicabit, si nunc anathematizantur a nobis? Quid de nobis erit, qui rem eo deducimus, ut quia episcopi non fuerunt, nos quoque nec coeperimus? Ordinati enim ab his sumus, et eorum sumus successores. Renuntiemus episcopatu, quia officium eius ab anathemate sumpserimus”.

<sup>88</sup> Hil., *Ad Constantium 2*, CSEL, 65, p. 198: „Exulo autem non crimine, sed factione et falsis nuntiis synodi ad te imperatorem pium non ab aliquam criminum meorum conscientiam per impios homines delatus”. Hil., *Syn.* 78, PL 10, col. 531 AB: „Domino enim gratias, quod ignorantem per vos admonitus Imperator agnovit, et errorem non suum, sed adhortantium, per has fidei vestrae sententias recognovit: et se invidia apud Deum atque homines impiae voluntatis exemit, cum legationem vestram honorifice habens, falsitatem eorum, quorum auctoritate in invidiam deducebatur, coacta a vobis ignorantiae suae professione, cognovit”. Cf. aussi *supra* note 89. Il faut mentionner qu'il a plus tard affirmé que Constance est un nouveau Néron, cf. Hil., *C. Const.*, SC 334, pp. 166. 180. 182. 190. Les noms positifs et négatifs de Constance dans *Ad Constantium* et *Contra Constantium*), voir: Tietze, *Lucifer von Calaris*, pp. 245 — 251.

<sup>89</sup> Hil., *Syn.*, 78, PL 10, col. 531A: „Quibus enim antea cuniculis in catholicam Ecclesiam non tentavit irrepere? Quas non exseruit, falsae religionis blandimento, saeculi potestates? Homines enim perversi eo ubique proruperant, ut cum hoc ipsi praedicare publicae non auderent, Imperatorem tamen fallerent ad audiendum. Fefellerunt enim ignorantem regem, ut istiusmodi perfidiae fidem bellis occupatus exponeret, et credendi formam Ecclesiis nondum regeneratus imponeret. Contradicentes episcopos ad exsilium coegerunt. Coegerunt enim nos ad voluntatem exsulandi, dum impietatis imponunt necessitatem. Sed exsulemus semper, dummodo incipiat verum praedicari”.

de questions que pose cette époque, par exemple pour quelle raison Hilaire a-t-il été exactement exilé, ce qui, dans la conception de Brennecke, est sans doute important. Nous savons seulement qu'en posant cette question il faut, de même que dans le cas d'Athanase, bien distinguer entre les vrais motifs et les motifs allégués soit par lui-même, soit par les autres. Il est vrai que donnée sur la vie d'Hilaire avant l'exil ne sont que probables, mais notre réponse à la question posée ne dépend ni d'elles, ni du motif de son exil.

D'autre part, comme Doignon l'a bien vu, on ne peut pas dédaigner les témoignages écrits par les personnes qui ont été personnellement engagées dans la controverse arienne, mais cela ne suffit pas et il faut, comme l'a fait Brennecke, tenir compte de toutes les circonstances. C'est pourquoi la réponse plus précise à notre question exige une recherche minutieuse de tous les aspects que nous avons seulement signalés dans ce petit travail.